

LETTRE AUX PROPRIETAIRES DE BIP

Automne 2014



Plus de 800 navires labellisés Bateau d'Intérêt Patrimonial !

L'intérêt grandissant pour le patrimoine maritime s'exprime à chacune des Commissions de labellisation organisées par la Fondation. Lors de la dernière session, ce sont 106 navires qui ont reçu le label BIP, ce qui porte à 829 le nombre de BIP et de nouveaux dossiers nous arrivent chaque semaine.

Parmi les nouveaux arrivants, on compte le plus emblématique de la flotte française, l'Hermione, qui démontre l'intérêt grandissant pour le label. La famille des BIP continue également à s'enrichir des premiers trimarans de course au large, avec l'arrivée de Happy, sistership d'Olympus, vainqueur de la première route du Rhum, et dont le propriétaire n'est autre que ... Loïc Peyron !

Nous devons cependant redoubler d'efforts pour maintenir l'action de la Fondation, et notre budget. Un grand merci à ceux qui ont d'ores et déjà contribué cette année. Ceux qui n'ont pas encore cotisés pourront utiliser le bulletin ci-joint. Il est toujours temps de participer et bénéficier de la déduction fiscale de 66%.

Bonne navigation à tous !

Gérard d'Aboville



> Labellisation / 106 BIP de plus !

La 8^{ème} Commission de labellisation s'est réunie en octobre dernier et a labellisé 106 bateaux, 829 navires sont aujourd'hui labellisés. Retrouvez tous les descriptifs des BIP sur notre site www.patrimoine-maritime-fluvial.org

Ce label est reconnu par l'Etat dans l'objectif d'inventorier, sauvegarder, préserver et promouvoir le patrimoine maritime national. La liste des navires labellisés est publiée au Journal Officiel, ces navires font l'objet d'un dossier complet consultable librement sur le site de la Fondation. Il est décerné pour une durée de 5 ans, renouvelable.

En 2011, l'action de la Fondation a permis d'étendre le label BIP aux bateaux fluviaux, après accord conclu avec Voies Navigables de France, qui accorde une réduction de 90% du coût de la vignette plaisance aux bateaux labellisés. Enfin, via la charte, signée avec la Fédération des Ports de Plaisance, la Fondation soutient la valorisation de la présence des BIP dans les ports français, et leur rassemblement.



Le quai de Sanary, dédié aux navires de tradition

>Zoom / L'Hermione, labellisé BIP

En 1997, l'Association Hermione-La Fayette s'était lancée dans une formidable aventure, reconstruire à Rochefort, le plus fidèlement possible, la frégate qui en 1780 permit à La Fayette de rejoindre les insurgés américains luttant pour leur indépendance. Le défi technique était considérable, puisqu'il s'agissait de créer intégralement tout en respectant les contraintes réglementaires, notamment en matière de navigabilité, un navire en bois de plus de 65 mètres de long, portant trois mâts et 2 200 m² de voilure ! Quelques chiffres donnent la mesure de la réalisation : 2000 chênes sélectionnés dans

les forêts françaises, un puzzle de plus de 400 000 pièces de bois et de métal, 34 canons... Enfin, l'énergie et la mobilisation



L'Hermione, Bateau d'Intérêt Patrimonial

des métiers de la marine de tradition, charpentiers de marine, forgerons menuisiers ébénistes, voiliers, gréeurs, sculpteurs de marine... 300 personnes mobilisées sur un chantier que 4 millions de visiteurs ont pu admirer.



L'Hermione quitte Rochefort

En septembre, l'Hermione effectue ses premiers essais en mer offrant des escales mémorables notamment à Brest, La Rochelle et Bordeaux. Essais transformés au vu du programme réalisé et de l'enthousiasme rencontré.



A la manœuvre à bord de l'Hermione

Fort de ce succès, l'Hermione a pu signer un partenariat avec DCNS.

En 2015 est prévue une transatlantique et plusieurs escales sur la côte Est américaine. L'Hermione s'affiche comme l'un des fleurons du savoir-faire maritime national. A suivre sur www.hermione.com/blog-de-l-hermione



L'Hermione à Brest

>Histoire / Jour d'Espoir

Typique des canots de Barfleur utilisés par tous les pêcheurs du nord Cotentin, Jour d'espoir est un rescapé. Il fut conçu pour la petite pêche par le chantier Bellot, et construit au chantier Fouace Saint-Vaast la Hougue en 1957 pour le compte d'un pêcheur qui l'utilisa pour le maquereau. Il connut ensuite plusieurs propriétaires et diverses fortunes avant d'être racheté et restauré par les bénévoles de l'association Barfleur Voile et Tradition. D'une longueur de 6,23m pour un tirant d'eau de 1,75m, il est gréé d'une grand-voile au tiers (le bourcet), d'un foc sur bout-dehors.



Jour d'Espoir

Il n'existerait plus qu'une centaine de ces canots aujourd'hui dont peu sont aptes à la navigation. Jour d'Espoir porte toujours son nom d'origine gravé sur son tableau arrière. Il a été labellisé BIP en 2014.

>Pratique / Une assurance dédiée aux BIP

Sur proposition de la Fondation, l'assureur AMTM offre un contrat dédié aux BIP. Le contrat de base est un contrat hors régates, mais incluant les rassemblements. Une extension régates est possible. Pour obtenir un devis en ligne, saisir dans votre navigateur l'adresse <http://intranet.mader.fr>, Identifiant : BIP, Mot de passe : 2009.



Lorsque vous ferez des comparaisons tarifaires, pesez bien toutes les clauses de votre contrat : en cas de sinistre, beaucoup de compagnies appliquent une valeur vénale avec déduction vétusté souvent importante, certaines compagnies n'assurent pas les régates, beaucoup de plaisanciers ont eu à se plaindre des lenteurs dans les démarches administratives et dans les remboursements, d'autres compagnies enfin imposent des pénalités, voire la résiliation au premier sinistre responsable.

AMTM nous assure d'une réactivité dans l'acte d'expertise, avec rapport dans les 48h, permettant une indemnisation rapide, un accord de règlement avec les chantiers spécialisés, des garanties complètes et adaptées en responsabilité civile et en dommages, une garantie renflouement liée aux garanties dommages, ainsi que les prestations usuelles : frais de retraitement individuel marine pour tous les membres de l'équipage, garantie assistance complète, défense recours et protection juridique. L'assurance BIP d'AMTM assure en valeur à dire d'expert (Bateau de moins de 50.000€) ou en valeur agréée après rapport d'expertise (Bateau de plus de 50.000€), la franchise sera dégressive pour absence de sinistre (Contrat sans franchise au bout de 4 ans sans sinistre). Un réseau d'experts

connaissant la spécificité de nos navires, est rattaché au cabinet AMTM et dispose d'une équipe 24h/24.

>Evènement / Les BIP à Saint-Tropez

Avec 4000 marins venus du monde entier et une impressionnante flotte classique au départ, Saint-Tropez a célébré dans le faste la 15^{ème} édition des Voiles..



Les Voiles de Saint-Tropez, Oiseau de feu au 1^{er} plan

Parmi les voiliers présents à Saint Tropez, nombre d'entre eux possèdent le label BIP. Les conditions météo exceptionnelles ont permis aux équipages de libérer le potentiel de ces bateaux conçus et restaurés pour la régates. C'est le cas de Maria Giovana II (1969), labellisé en 2013, de Jour de Fête (1930) et Espar II (1968), labellisés en 2012, Oiseau de Feu (1937) et Palynodie II (1962), labellisés en 2011, du ketch Aitor (1964), labellisé en 2009, des 8mJI Nin (1913), Aile VI (1927), Rainbow III (1927), de Noryema IV (1964), Ratafia, labellisés en 2008, enfin, Viola (1908) Irina VII (1934), Nagaina et Lulu, labellisés en 2007.



Viola

>Aventure / Happy BIP

Ce bateau est une page d'histoire à lui seul. Construit en 1980 sur le modèle conçu par Walter Green (Olympus, vainqueur de la 1^{ère} Route du rhum 1978), Happy est un trimaran de 11,89m à coque centrale en bois epoxy, sauvé par Loïc Peyron, restauré à l'identique, même plan de voilure, pas d'enrouleurs, pas d'électronique, dans le but de refaire une transat à l'ancienne, en conditions de course. « Le but est aussi de respecter la culture maritime, de rendre hommage aux pionniers et au concepteur de ce bateau » Le projet initial visait la Route du rhum 2014 et a été différé, Loïc Peyron ayant couru et gagné le Rhum sur Banque Populaire. A suivre ! Happy a reçu le label BIP en 2014,



>Cotisation 2014 / Essentielle

Le travail réalisé, particulièrement pour mettre en forme les dossiers de demande de labellisation et organiser les Commissions, coûte beaucoup plus que les frais que nous demandons et que nous avons souhaités modestes.

Le nombre de nos bienfaiteurs est un argument très important vis-à-vis de nos interlocuteurs, Pouvoirs publics notamment. Un grand merci à ceux qui ont d'ores-et-déjà contribué cette année. Ceux qui n'ont pas encore cotisé pourront utiliser le bulletin *ci-joint*. Il est toujours temps de participer et de bénéficier de la **déduction de 66% sur vos revenus**

Fondation du **PATRIMOINE MARITIME ET FLUVIAL**

244, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris

Contact :

Pascale BLADIER-CHASSAIGNE

Déléguée Générale

Tél. 01 44 49 85 93

Pascale.bladier-chassaigne@i-carre.net